

1848 ou l'impossible république démocratique et sociale

Contre toute attente, en février 1848, Paris renoue avec la révolution. Au terme d'une brève insurrection, la République est proclamée le 24 février 1848. S'ouvre alors une période que certains ont qualifiée d'«illusion lyrique» durant laquelle la plupart des Français semblent adhérer avec enthousiasme au nouveau régime. Mais, très rapidement, le voile de l'unanimité révolutionnaire se déchire. Alors que s'affermissent les institutions nées de février, des interprétations différentes de la république s'opposent. Pour les uns, elle n'est qu'un régime impersonnel avec lequel on peut s'accommoder sous réserve qu'il ne bouleverse en rien l'ordre social existant; à l'inverse, pour les autres, la république est un projet révolutionnaire qui vise l'émancipation des travailleurs. L'affrontement culmine au cours de l'insurrection de juin 1848 qui se clôt par l'écrasement des ouvriers parisiens. Défaite par les armes, l'espérance d'une République démocratique et sociale survivra néanmoins dans l'imaginaire du mouvement ouvrier alors naissant.

(1) Voir à titre d'exemple : Agulhon (Maurice), 1848 ou l'apprentissage de la République, Seuil, Points Histoire, 1973, 250 pages.
(2) Narritsens (André), « 1848 : la République, la bourgeoisie, la révolution », Montreuil, Les Cahiers de l'institut CGT d'histoire sociale, mars 2009, p. 6-11.



Portrait d'Alphonse de Lamartine par Gérard.

DR / IHS CGT

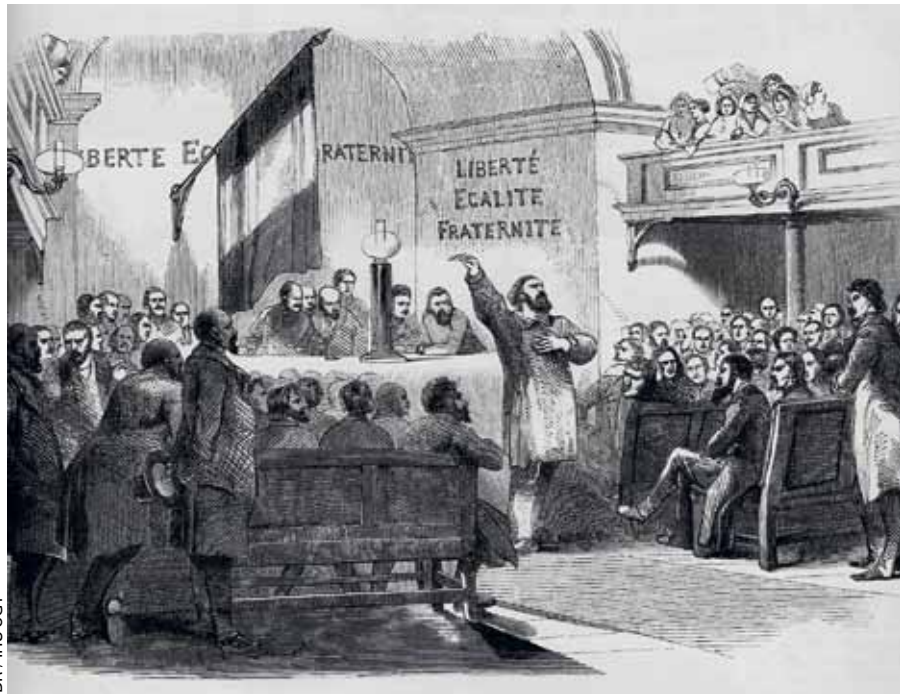
Pourquoi revenir sur la révolution parisienne de 1848 ? D'excellents travaux universitaires, pour la plupart anciens, en ont déjà scruté les causes, les ressorts et le déroulement ⁽¹⁾. Pour leur part, *Les Cahiers*, sous la plume d'André Narritsens, ont déjà livré, en mars 2009, une précise mise au point accompagnée d'utiles réflexions sur l'irruption de la classe ouvrière en tant que parti autonome durant cet événement politique ⁽²⁾. En outre, en se plaçant dans la lignée des travaux de Maurice Agulhon, l'historiographie dominante inscrit dorénavant cette révolution dans le cadre plus large de l'apprentissage de la république et de la politisation des masses. De cette vulgate, l'on retient surtout que la République de 1848 ne serait finalement que le chaînon malheureux, mais nécessaire, entre la Révolution française et la III^e République, « par lequel les Français découvrent et s'approprient des institutions républicaines – en premier lieu l'élection – dont l'origine

et le primat ne sont jamais interrogés»⁽³⁾, Mais d'autres lectures demeurent possibles. Dans ce court laps de temps qui conduit de février 1848 à la sanglante répression de juin se joue, de manière d'abord feutrée et ambiguë, puis violente, l'affrontement entre deux projets antagonistes qui, sous le même drapeau républicain, portent deux visions irréconciliables. D'un côté, la république modérée, défendue par le gouvernement provisoire, se résume à l'instauration d'un régime constitutionnel reposant sur le suffrage universel masculin et la délégation de souveraineté. D'un autre côté, la république démocratique et sociale, qui rallie les républicains avancés, les socialistes et la plupart des ouvriers, pour lesquels la République n'a de sens que si elle permet au peuple de participer directement aux affaires publiques, de garder le contrôle sur ses représentants et d'assurer l'émancipation des travailleurs. Or, de février à juin 1848, ces questions ne sont pas seulement des discussions de salon entre savants. Elles sont au cœur des débats et des manifestations publics qui ont lieu alors que la Seconde République cherche ses institutions. La défaite des ouvriers en mai-juin 1848 a permis de clore le débat. Le principe du gouvernement représentatif ne sera plus jamais remis sérieusement en cause par les républicains, et la violence insurrectionnelle du «peuple en armes» sort sérieusement délégitimée de ces événements alors que s'affermissent les institutions sanctionnées par le suffrage «universel». De fait, en consacrant le principe de la délégation de souveraineté, la Deuxième République met fin aux questionnements que Rousseau et certains révolutionnaires, après 1789, avaient portés sur les formes et le contenu démocratique des institutions.

1848 dans son siècle

Les 22-26 février 1848, Paris renoue avec la révolution⁽⁴⁾. Comment comprendre la portée de ces journées révolutionnaires qui furent, y compris pour bon nombre de leurs acteurs, une surprise ? Sur le plan institutionnel, cette question appelle, en apparence, une réponse simple. En février 1848, on a renversé la monarchie de Juillet et l'on a établi une république. Sans doute, pour les contemporains de l'événement, le mot résonne de mille significations. De la république romaine aux références modernes, à 1792 voire 1793, il charrie un lot d'images contradictoires. Pour les plus conservateurs, la peur de la guillotine et des violences révolutionnaires reste encore bien présente. Malgré tout, en février 1848 domine une forme d'optimisme. Nul ne conteste le rôle prépondérant des ouvriers dans les journées révolutionnaires, et une apparente union des classes se fait autour de «la casquette». La perspective d'un avenir meilleur plaide donc en faveur d'un régime qui, après 1830, renoue avec la chaîne des temps ouverte par 1789⁽⁵⁾.

Il est sans doute ici nécessaire de dire quelques mots sur la monarchie de Juillet. Né lui aussi d'une insurrection populaire, le régime de Louis-Philippe semble offrir aux contemporains une promesse d'avenir en trouvant une sorte de compromis institutionnel à la déflagration que fut la Révolution française. Libéral, et inspiré en grande partie du régime britannique, le système politique issu des Trois Glorieuses s'appuie sur une monarchie tempérée assistée



DR / IHS CGT

La parole se libère dans les clubs parisiens.

d'un gouvernement représentatif lui-même adossé à un système électoral censitaire supposé garantir la responsabilité citoyenne de l'électeur. Mais, symbole du mouvement et d'un certain libéralisme après la compression des libertés opérée sous le règne de Charles X (1824-1830), le régime se durcit à son tour. Le combat politique se concentre essentiellement sur la question de l'élargissement du cens afin d'accroître la participation électorale. Une campagne des banquets est organisée à cet effet. Elle va prendre, dès l'été 1847, une ampleur considérable que le pouvoir inquiet tente d'interdire. À cette effervescence politique s'ajoute une crise de confiance plus générale, liée à la conjoncture économique déprimée depuis 1846 et à divers scandales financiers touchant notamment les chemins de fer, alors en plein essor. Ajoutons, à ces causes immédiates, l'influence sur les esprits d'une sensibilité nouvelle qui, avec la diffusion du romantisme, imprègne la jeunesse.

Mais revenons au fil des événements. La dimension politique des banquets n'échappe pas au pouvoir. Le 14 février 1848, celui-ci décide d'interdire le banquet du 12^e arrondissement. Bravant l'interdiction, le républicain conservateur Armand Marrast appelle, dans *Le National*, les Parisiens à manifester pour le 22 février. Ce jour-là, des échauffourées ont lieu, mais les incidents les plus graves se produisent le lendemain. Reprenant un répertoire d'actions hérité du temps de la Ligue (1588), mais surtout réactualisé en 1830-1834, les ouvriers parisiens érigent dans l'Est parisien les premières barricades. Indécise jusqu'alors, la Garde nationale rallie les insurgés dans la soirée du 23 février. Dès lors, l'émeute se transforme en insurrection. Le 24, des combats violents ont lieu place du Palais-Royal. Désarmé, Louis-Philippe abdique en faveur de son petit-fils âgé de neuf ans ! Les lieux symboliques du pouvoir (Tuileries, Chambre des députés, etc.) sont alors envahis par les insurgés, rendant impossible l'installation d'une régence. Le pouvoir s'est évaporé. Il s'agit maintenant de combler le vide institutionnel.

(3) Hayat (Samuel), 1848. Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation, *Seuil*, 2014, p. 12.
 (4) Un tableau d'ensemble peut être lu in Gribaudi (Maurizio) & Riot-Sarcey (Michèle), 1848, la révolution oubliée, *La Découverte*, 2009, 292 pages.
 (5) Lire ici : Deluermoz (Quentin), « La France contemporaine », vol. 3, Le crépuscule des révolutions, *Le Seuil, Points Histoire*, 2012, p. 22.

La « République universelle » portée en triomphe. Au pied du monument célébrant les trois révolutions françaises, un esclave libéré de ses chaînes figure l'abolition de l'esclavage. Et le lion le peuple souverain. Tableau de Sorrieu.



DR / IHS CGT

Les souvenirs mêlés de la Révolution française et de 1830 imposent une nouvelle scénographie. De la Chambre de députés, les insurgés convergent vers l'Hôtel de Ville de Paris. Sans doute issu de tractations entre les deux principaux organes de presses républicains, *Le National* (plutôt conservateur) et *La Réforme* (plutôt avancé), et l'opposition légale à l'ancienne dynastie, un gouvernement provisoire est installé par acclamation de la foule rassemblée devant le bâtiment municipal. Tous ses membres sont républicains. On y trouve des députés de l'ancienne opposition (Ledru-Rollin, Crémieux, Garnier-Pagès, etc.), un savant (François Arago), un poète (Lamartine), un théoricien du socialisme (Louis Blanc) et même un ouvrier (Alexandre Martin, surnommé l'ouvrier Albert) !

Une nouvelle scène révolutionnaire

Cette composition est révélatrice. Symbole de la diversité sociale, elle témoigne que le nouveau pouvoir entend se présenter comme l'incarnation du « peuple français ». Le moment réactive le souvenir des journées révolutionnaires de 1789, 1792-1793, mais surtout 1830. Cette mémoire rappelle les moments glorieux, certes, mais aussi les déceptions et les promesses non tenues. En effet, pour le peuple parisien en armes, 1830 reste un souvenir amer. Détenteur de la « souveraineté politique », le peuple n'entend pas, cette fois-ci, se laisser déposséder de ses prérogatives.

Mais ce qui frappe d'emblée les observateurs est l'atmosphère particulière dans laquelle baignent tous ces événements. Écoutons un témoin pourtant peu suspect de sympathie pour les insurgés : « Deux choses me frappèrent surtout : la première, ce fut le caractère, je ne dirai pas principalement, mais uniquement et exclusivement populaire de la révolution qui venait de s'accomplir. La toute-puissance qu'elle avait donnée au peuple proprement dit,

c'est-à-dire aux classes qui travaillent de leurs mains, sur toutes les autres. La seconde, ce fut le peu de passion haineuse et même, à dire vrai, de passions vives quelconques que faisait voir dans ce premier moment le bas peuple devenu tout à coup seul maître de Paris. [...] Durant cette journée, je n'aperçus pas dans Paris un seul des anciens agents de la force publique, pas un soldat, pas un gendarme, pas un agent de police ; la Garde nationale avait disparu. Le peuple seul portait les armes, gardait les lieux publics, veillait, commandait, punissait ; [...] dès le 25 février, mille systèmes étranges sortirent impétueusement de l'esprit des novateurs, et se répandirent dans l'esprit troublé de la foule. Tout était encore debout sauf la royauté et le Parlement, et il semblait que, du choc de la révolution, la société elle-même eût été réduite en poussière, et qu'on eût mis au concours la forme nouvelle qu'il fallait donner à l'édifice qu'on allait élever à sa place ; chacun proposait son plan ; celui-ci le produisait dans les journaux ; celui-là dans les placards, qui couvrirent bientôt les murs ; cet autre en plein vent par la parole. L'un prétendait réduire l'inégalité des fortunes, l'autre l'inégalité des lumières, le troisième entreprenait de niveler la plus ancienne des inégalités, celle de l'homme et de la femme ; on indiquait des spécifics contre la pauvreté et des remèdes à ce mal de travail, qui tourmente l'humanité depuis qu'elle existe ⁽⁶⁾. »

Ainsi, à Paris, dans les tout derniers jours de février, mais aussi en province, à mesure que la nouvelle de la révolution arrive, un vent nouveau semble souffler. Bien plus tard, certains historiens parleront à propos de ces journées « d'illusions lyriques », mais, sur le moment, l'unanimité révolutionnaire entretient un climat de fraternité qui étonne. Dans les rues de Paris, chacun salue du nom de citoyen ou signe ses missives personnelles d'un

(6) De Tocqueville (Alexis), Souvenirs, texte établi par Luc Monnier, Folio Gallimard, 1964, p. 128-129.



DR / IHS CGT

Les proscriés du 15 mai 1848 (Barbès, Blanqui, Raspail, etc.).

« Salut et fraternité ». Partout dans les villes et villages, on réveille une vieille pratique révolutionnaire en plantant des arbres de la liberté. Démarche souvent spontanée, mais qui parfois s'effectue au cours de cérémonies officielles bénies par les hommes d'Église.

Ce climat de bienveillance générale libère la parole. Partout sur le territoire, les clubs font leur réapparition, reprenant une tradition née sous la Restauration et qui connaîtra son apogée durant la monarchie de Juillet avant que la répression des associations après 1834 interrompe ce mouvement. En leur sein, on y débat et on s'enflamme au nom de grands idéaux ou pour réclamer une nouvelle organisation du travail et de la société. En réalité, si la révolution de février a pu être faite au nom de la réforme électorale, du droit de réunion et du droit au travail, le gouvernement provisoire n'a pas de programme précis pour guider son action. Certains clubs entendent ainsi faire connaître au nouveau pouvoir constitué à l'Hôtel de Ville ce que le peuple désire. Dépositaires de la volonté populaire, les clubs entendent servir de guides, voire d'aiguillons en cas d'égarement du gouvernement provisoire. D'autres, plus méfiants vis-à-vis du pouvoir constitué, se placent clairement dans une perspective révolutionnaire. C'est le cas par exemple de la Société républicaine centrale, le club d'Auguste Blanqui. Dès sa première réunion qui se tient le 26 février, le discours d'ouverture précise l'intention du club : « Nous représentons la République et la Révolution [...] c'est à nous de diriger la République que nous avons faite ⁽⁷⁾. » Blanqui fixe le programme : « Abandonnez les hommes de l'Hôtel de Ville à leur impuissance ; [...] nous avons le peuple et les clubs où nous l'organiserons révolutionnairement comme jadis les jacobins ⁽⁸⁾. »

Installé à l'Hôtel de Ville de Paris, le gouvernement provisoire aussitôt formé déclare vouloir la République

« sauf ratification par le peuple qui sera immédiatement consulté ». Cette décision est rapidement suivie de l'annonce du suffrage universel. Certes, la France a connu avant 1848 des formes d'expression électorale très larges (la Convention de 1792 ; les élections municipales sous la monarchie de Juillet, etc.), mais, incontestablement, un palier, ou plutôt un véritable « saut qualitatif » ⁽⁹⁾, est franchi.

Instituer la République

Dès le 25 février, le gouvernement provisoire se met au travail à l'Hôtel de Ville. Un dialogue plus ou moins permanent s'installe entre lui et le peuple. Sous pression, il louvoie. Grâce à l'éloquence de Lamartine, il peut s'opposer à l'adoption du drapeau rouge. Mais sur des questions économiques, il doit composer.

Car, pour le peuple insurgé, la question la plus brûlante demeure celle du chômage. Une délégation ouvrière conduite par l'ouvrier mécanicien Marche présente une pétition pour demander « l'organisation du travail, le droit au travail garanti ». Énoncée dès 1808 par Charles Fourier dans sa *Théorie des quatre mouvements*, l'idée du droit au travail devient rapidement le pivot de toute réforme sociale ⁽¹⁰⁾. Victor Considérant (*Destinée sociale*, 1834) et Louis Blanc (*Organisation du travail*, 1839) en popularisent le principe dans les milieux républicains et socialistes dans les années 1830. À la veille de 1848, le droit au travail devient un mot d'ordre largement répandu dans les masses ouvrières et forme avec le droit à l'association et l'organisation du travail la base des revendications ouvrières.

Lamartine et la plupart des membres du gouvernement provisoire ne cachent pas leur consternation et leur mépris social pour ces revendications ouvrières qui semblent saper la propriété, clef de voûte de l'édifice social. Mais, sous la pression populaire, un arrangement doit être trouvé. Rédigé à la hâte par Louis Blanc, un décret s'engage à garantir « l'existence de l'ouvrier par le travail [...] à garantir du travail à tous les citoyens ». Compromis instable qui donne la mesure de l'abîme qui sépare les visions ouvrières et bourgeoises sur ce que pourrait être réellement une république. Quoi qu'il en soit, le droit au travail et le droit d'association sont proclamés le 25 février. La mesure sera suivie deux jours plus tard par l'annonce de la création des ateliers nationaux afin de donner satisfaction à l'armée des chômeurs née de la crise économique.

Le gouvernement provisoire entend maintenant affirmer plus nettement son existence institutionnelle, notamment face aux demandes incessantes des délégations parisiennes. Se posant en garant de l'ordre social, il rejette, le 28 février, la demande de création d'un « ministère du Progrès, de l'Organisation du travail et de la Fin de l'exploitation de l'homme par l'homme ». Seule concession à son aile gauche (le socialiste Louis Blanc et l'ouvrier Albert), il accepte l'instauration d'une Commission du gouvernement pour les travailleurs, au palais du Luxembourg où siégeait l'ancienne Chambre des pairs. Mesure habile, car elle détourne dans l'immédiat de l'Hôtel de Ville la fièvre sociale.

Le 1^{er} mars, la première réunion de la Commission, dite du Luxembourg, regroupa près de deux cents ouvriers

(7) Lucas (Alphonse), *Les Clubs et les clubistes. Histoire complète, critique et anecdotique, des clubs et des comités électoraux fondés à Paris depuis 1848*, Paris, éd. E. Dentu, 1851, p. 214, cité par Hayat (Samuel), « Au nom du peuple français ». La représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France, *Thèse présentée et soutenue le 7 décembre 2011 sous la direction de Bertrand Guillaume*, Paris 8, p. 335.
 (8) Ibid, p. 214.
 (9) Pour reprendre l'heureuse expression de Raymond Huard, in « Le suffrage universel en France, 1848-1946 », Aubier, 1991, p. 10.
 (10) Goblot (Jean-Jacques), *Le Droit au travail. Passé, présent, avenir*, Paris, Éditions Syllepse, 2003, p. 37-41.

sans mandats réguliers. Nommé Président, Louis Blanc s'attache immédiatement à clarifier l'objet et le but de la Commission. Le « parlement du travail » adopte un système paritaire pour son fonctionnement. Chaque corporation doit élire trois délégués afin de donner une représentation fidèle du monde du travail. À sa tête, un comité permanent formé de délégués désignés par leurs pairs. Dès la première séance, les ouvriers réclament et obtiennent la réduction de la journée de travail et la fin du marchandage, c'est-à-dire la suppression des intermédiaires entre les patrons donneurs d'ordres et les ouvriers ⁽¹¹⁾. Recevant peu de subsides d'un gouvernement provisoire déjà frileux à son égard, l'œuvre de la Commission, en dehors de certains arbitrages et conciliations, sera pour l'essentiel très académique. Et c'est à juste titre que Karl Marx, à son sujet, pourra employer l'expression de « *synagogue socialiste* ». Mais l'essentiel n'est peut-être pas là. Institution entièrement nouvelle, la Commission est, pour la bourgeoisie, un repoussoir absolu ⁽¹²⁾, en totale dissonance avec les traditionnelles instances du gouvernement représentatif. Placée au cœur de l'appareil d'État, dans un de ses lieux les plus prestigieux, elle représente la part laborieuse du peuple et lui offre un espace d'une possible organisation autonome. Une ébauche de ce que pourrait être une institution d'une république véritablement démocratique et sociale.

Quelle République?

Pour assurer l'ordre, la Garde nationale est réorganisée. Celle-ci connaît une transformation radicale avec l'intégration de tous les citoyens mâles valides âgés de vingt à cinquante-cinq ans. Jusqu'alors, la Garde nationale avait pour fonction de permettre aux bourgeois en armes de défendre leur propriété. Armer les classes populaires, c'est refuser aux bourgeois le monopole de la défense de la propriété. Du moment que la Garde nationale se trouve ouverte à l'ensemble de la population masculine, elle change de sens et ne peut plus être considérée comme une institution séparée du reste de la société. En faisant émerger, pour reprendre la belle expression de Louis Hincker ⁽¹³⁾, la figure du « citoyen-combattant », la Garde nationale devient l'incarnation du peuple en armes, à la fois protecteur du foyer et défenseur de la république.

En réalité, les membres du gouvernement provisoire ont bien le sentiment d'être dans une position fragile. Issue d'un mouvement insurrectionnel, leur légitimité est fragile, d'autant que le vide parlementaire laissé par l'effondrement de la monarchie de Juillet n'est pas totalement comblé. En fait, le mouvement de février se structure autour de quatre institutions qui prétendent chacune « parler et agir au nom du peuple ». Certes, le gouvernement provisoire se présente d'emblée comme le seul pouvoir légal. Mais il est concurrencé dans les faits par d'autres institutions qui ont leur propre légitimité ⁽¹⁴⁾. La Commission du Luxembourg devient le lieu où s'incarne le citoyen-travailleur et forme l'embryon d'une possible organisation industrielle et politique de la classe ouvrière. La réorganisation démocratique de la Garde nationale et l'organisation d'élections pour tous les postes d'officier modifient radicalement le rôle initial de cette institution. Autrefois instrument de préservation de l'ordre social, elle devient, après février, l'expression de la liberté des citoyens

combattants. Enfin, le mouvement clubiste se pose comme « *la barricade vivante* » de la démocratie.

Chacune de ces instances entend défendre et promouvoir la république. Mais cette configuration laisse planer beaucoup d'équivoques sur la définition de la république ou les projets politiques. Au fond, les acteurs de février sont confrontés à un choix fondamental : doit-on laisser poursuivre la dynamique révolutionnaire, au risque de laisser se prolonger un régime d'exception, ou bien plutôt favoriser à l'inverse un retour rapide à une normalisation institutionnelle ? C'est ce conflit entre des conceptions antagonistes de la république qui sera au cœur du premier semestre 1848.

En outre, l'enthousiasme initial s'estompe rapidement. Les difficultés économiques s'amoncellent, aggravées par l'attitude des milieux économiques qui n'ont pas de mal à voir la main du communisme dans les premières mesures sociales prises par le gouvernement. Confronté à une sévère crise financière, le gouvernement prend une mesure d'urgence en levant un impôt de 45 centimes par franc prélevé au titre des contributions indirectes. Décision malheureuse qui frappe en priorité le monde rural déjà peu républicain.

Mais, à compter du mois de mars, l'unanimité révolutionnaire se fissure. Une série de manifestations concurrentes va révéler l'ampleur des fractures politiques déjà perceptible dans les débats qui ont précédé la mise en œuvre des premières mesures du gouvernement provisoire.

La première se déroule le 17 mars. Encadrés par les délégués de la Commission du Luxembourg, près de deux cent mille membres des corporations parisiennes défilent à destination de l'Hôtel de Ville pour remettre au gouvernement une pétition demandant l'ajournement des élections de la Garde nationale et de l'Assemblée constituante. La manifestation, bien que prévue de longue date, a aussi pour but de réagir à une autre manifestation, organisée la veille par les compagnies d'élite de la Garde nationale qui protestent contre les mesures de démocratisation prises par le gouvernement provisoire. Le 17 mars apparaît à bien des égards comme un moment ambigu. Certes, les corporations parisiennes soutiennent le pouvoir contre la réaction qui s'est exprimée la veille, mais elles manifestent aussi leur opposition à la volonté du gouvernement d'organiser les élections au plus vite.

Peuple électoral, peuple insurgé

Au fond, ce qui est en jeu les 16 et 17 mars, c'est la question de la nature et du maintien dans le temps de ce régime particulier qu'est la République de février. Deux conceptions s'opposent alors clairement. Pour les plus révolutionnaires ou les néo-jacobins comme Ledru-Rollin, par ailleurs membre du gouvernement provisoire, le suffrage universel n'est pas une garantie suffisante pour garantir que l'assemblée élue soit républicaine. Il faut donc se donner du temps pour assurer une bonne préparation des élections. L'idée principale est que la république repose sur la volonté, l'intérêt et la capacité des travailleurs, tout le reste, y compris le suffrage universel, doit y être subordonné. Cette conception de la république est loin de faire l'unanimité parmi les républicains. Pour la majorité du gouvernement provisoire, rassemblée derrière Lamartine, la république est tout entière résumée dans le suffrage universel. Et c'est parce que la république se limite au suffrage universel qu'il n'est pas

(11) Voir, sur cette question, Didry (Claude), *L'institution du travail. Droit et salariat dans l'Histoire, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2016, 244 p.*
 (12) Thiers en fera, en septembre 1848, l'une des principales erreurs de la République de février.
 (13) Hincker (Louis), *Citoyens-combattants à Paris (1848-1851)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, 350 p.
 (14) op. cit., Hayat (Samuel), 1848. Quand la République... p. 73 et suiv.

possible d'avoir une assemblée non républicaine. Dans cette perspective, La république n'a pas d'autre but défini que sa perpétuation par l'exercice du suffrage universel.

Si les manifestants obtiennent de Lamartine un report de quinze jours pour l'élection de la Constituante, les divisions entre républicains ne cessent pas. Le 16 avril, une nouvelle manifestation est prévue, avec des buts proches de ceux des manifestants du 17 mars. Mais l'échec est total. Les manifestants, principalement des ouvriers parisiens, sont vilipendés par la Garde nationale et reçus avec hostilité par le gouvernement provisoire; le soir, des rassemblements réactionnaires ont lieu dans la capitale. Ainsi, entre le 17 mars et le 16 avril, les rapports de force ont connu de singuliers déplacements. Si, en mars, le gouvernement recevait les délégations ouvrières comme les légitimes porte-parole du peuple, le 16 avril, il ne veut plus voir dans les manifestants que des émeutiers ou des communistes.

Dès lors, plus rien ne s'oppose à la tenue, le 23 avril, des élections de la Constituante au suffrage universel. Cette première expérience du suffrage universel se déroula dans une atmosphère d'enthousiasme quasi religieux. Près de 84 % d'électeurs votèrent. Quant à la composition de l'Assemblée élue, disons qu'elle fait la part belle aux républicains du lendemain qui plébiscitent une république modérée, soucieuse d'ordre et de conservation.

À peine installés au Palais-Bourbon, le 4 mai, les constituants proclamèrent de nouveau la république, manière pour eux de signifier que la légitimité du nouveau régime procédait du vote de la nation et non plus d'une insurrection victorieuse. Le gouvernement provisoire cède sa place à une commission exécutive de cinq membres. Révélateur du glissement conservateur, Louis Blanc et l'ouvrier Albert en sont exclus.

Mais les tensions sont loin d'être toutes apaisées. À la suite de l'élection de l'Assemblée nationale, des émeutes ont lieu à Limoges, et surtout à Rouen, où de nombreux ouvriers sont tués; pour la première fois, des combattants de février sont tués au nom de la république. À Paris, le 15 mai, une manifestation de soutien au peuple polonais écrasé par les armées prussiennes est organisée. Dans un désordre indescriptible, et dans des circonstances non encore totalement élucidées, les manifestants envahissent l'Assemblée nationale. La Garde nationale rétablit rapidement l'ordre. Les principaux meneurs de la manifestation sont arrêtés (Blanqui, Barbès, Raspail, etc.). La commission exécutive révoque le préfet de police, suspect de sympathie montagnarde, et met fin, le 16 mai, à l'expérience de la Commission du Luxembourg.

Ainsi, du 16 mars au 15 mai, on assiste, d'une journée à l'autre, à la monopolisation progressive de la légitimité politique par les instances gouvernementales et parlementaires, soutenues par la Garde nationale, et à l'instauration d'une république modérée. Cette normalisation ouvre une brèche dans le camp républicain, dont l'aile gauche sent bien que cette conception purement procédurale de la république escamote une grande partie de son projet égalitaire. En instaurant une stricte division des tâches entre



DR / IHS CGT

Barricades rue Saint-Maur, avant l'attaque des troupes du général Lamoricière, dimanche 25 juin 1848 à 7 h du matin.

les élus, seuls aptes à parler et à agir au nom du peuple, et le reste des citoyens, dont l'exercice de la liberté positive se résume dans l'élection de leurs représentants, la république modérée tourne le dos aux aspirations ouvrières et aux promesses d'émancipation que la République de février portait ⁽¹⁵⁾.

C'est alors que se popularise « la république démocratique et sociale, comme idée ouvrière de la république qui refuse de séparer le politique et le social » ⁽¹⁶⁾. La question des Ateliers nationaux cristallise les oppositions. Pour les ouvriers parisiens, c'est la première ébauche d'un développement de l'association ouvrière; à l'inverse, pour les républicains modérés, les Ateliers nationaux sont ce qui permet à la fois la sédition et la cause d'une banqueroute assurée pour l'État.

L'annonce programmée de leur suppression de fait par la commission exécutive déclenche une révolte ouvrière. Loin d'être une émeute de la faim, l'insurrection des 23-26 juin est d'abord et avant tout un affrontement politique entre deux conceptions opposées de la république.

Les ouvriers sont brisés par les armes, en juin 1848. Leur défaite met fin à l'expérience de la construction d'une république démocratique et sociale par les ouvriers parisiens. La République de février pouvait en constituer la matrice. Mais les événements du printemps ont précisé puis radicalisé les oppositions jusqu'à l'affrontement final. Le sort des armes permet à la république modérée de triompher en imposant ses normes légales de représentation et de délégation. Toutefois, la république démocratique et sociale vivra et se consolidera dans la pratique de l'association ouvrière, avant de revenir, sous la forme du mouvement socialiste, tourmenter la république modérée.

Jérôme BEAUVISAGE

(15) Hayat (Samuel), « Au nom du peuple français », La représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France. Thèse de doctorat en science politique, présentée et soutenue le 7 décembre 2011, p. 537.

(16) Op. cit., Hayat (Samuel), 1848. Quand la République..., p. 297 et suiv.